Commission des transports Québec

NUMÉRO DE LA DÉCISION	:	2017 QCCTQ 0254
DATE DE LA DÉCISION	:	20170209
NUMÉRO DE LA DEMANDE	:	442130
PERSONNE DÉSIGNÉE	:	Nathalie Thibeault

Personne(s) visée(s) :

S.R.T. TRANSPORT INC.

NIR : R-590550-1

Demandeur

DÉCISION

[1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de S.R.T. TRANSPORT INC.

[2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec[1].

[3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds[2].

PAR CES MOTIFS, **la Commission des transports du Québec :**

ACCUEILLE la demande;

AUTORISE la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après:

MARQUE :	MANAC
ANNÉE :	2006
NUMÉRO DE SÉRIE :	2M514146061105369
À L'ACQUÉREUR SUIVANT :	898608 ONTARIO INC.
MARQUE :	ALUTR
ANNÉE :	2013
NUMÉRO DE SÉRIE :	2T9FL5AMXDA133532
MARQUE :	ALUTR
ANNÉE :	2013
NUMÉRO DE SÉRIE :	2T9FL5AM1DA133533
À L'ACQUÉREUR SUIVANT :	CAMIONS LUSSIER-LUSSICAM INC.
MARQUE :	ALUTR
ANNÉE :	2013
NUMÉRO DE SÉRIE :	2T9FL5AM3DA133534
À L'ACQUÉREUR SUIVANT :	LES SERVICES JAG INC.

Nathalie Thibeault
Personne désignée

[1] RLRQ c. T-12, R. 13.01.
[2] RLRQ c. P-30.3.